

**ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL  
CONCERNANT LA NOMINATION DES AGENTS COMMUNAUX  
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE À UN GRADE HONORIFIQUE**



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu l'arrêté du Conseil communal concernant les grades honorifiques du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), du 3 mars 2021 ;

vu que les titres et fonctions cités dans le présent arrêté s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin ;

sur la proposition du chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population,

**arrête :**

**Article premier** : <sup>1</sup>Comme agent de sécurité publique responsable de la prévention incendie au sein du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), M. Laurent Gossauer, né le 9 mars 1985, est nommé au grade honorifique de sergent-chef (sgt chef).

<sup>2</sup>Comme agent de sécurité publique responsable de la sécurité de proximité au sein du service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI), M. Loïc Schaffter, né le 12 mai 1995, est nommé au grade honorifique de sergent-chef (sgt chef).

**Article 2** : <sup>1</sup>Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal concernant la nomination des agents communaux de sécurité publique à un grade honorifique, du 21 juin 2023.

<sup>2</sup>Il entre rétroactivement en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Val-de-Travers, le 12 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRESIDENT :                      LE CHANCELIER :

Eric Sivignon

Christian Reber